



Prescription contravention excès de vitesse

Par **Voisenon**, le **11/03/2016** à **12:32**

Bonjour,

Suite à un excès de vitesse de plus de 40km/h sur le périphérique parisien le 5 mars 2015, j'ai eu une suspension de permis de 2 mois par le préfet (je suis en moto). Pour information, c'est la police qui m'a retiré mon permis immédiatement. Nous sommes le 11 mars 2016 et je ne suis toujours pas convoqué par le tribunal. Est-ce normal s'il vous plaît ? Cordialement.

Frédéric